

RAPPORT SUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Décret 2015-761 du 24 juin 2015

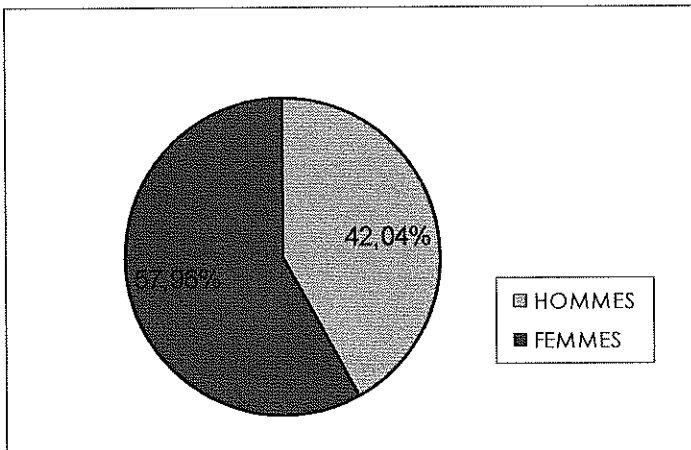
SOMMAIRE

Les principales caractéristiques des agents territoriaux de la ville d'Angoulême	P 4 à 6
Mixité dans les filières et cadres d'emplois	P 7
Recrutement	P 8 et 9
Temps de travail	P 10
Formation	P 11
Promotion professionnelle	P 12
Rémunération	P 13

Les principales caractéristiques des agents territoriaux de la ville d'Angoulême (données au 31/12/2018)

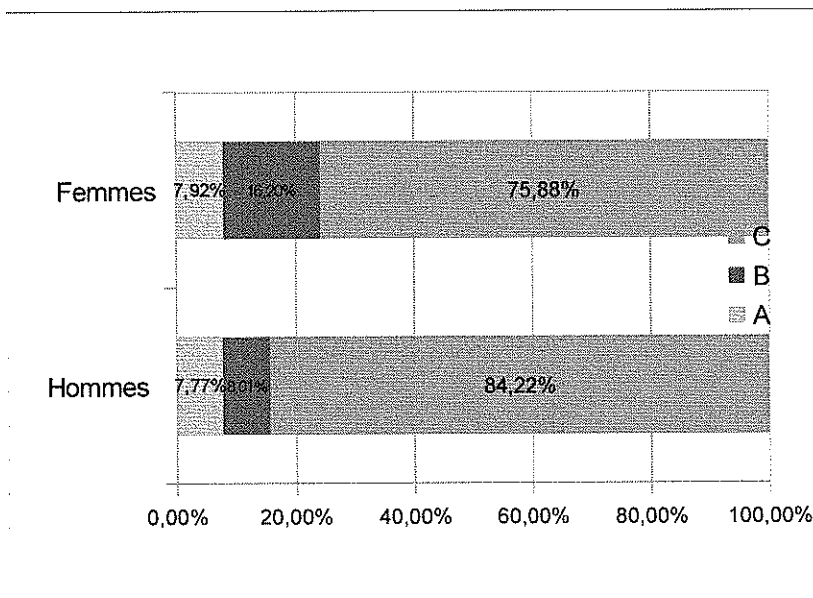
→ Un taux de féminisation important

A la ville d'Angoulême, 6 agents sur emploi permanent sur 10 sont des femmes



Au niveau national, dans la FPT :
Taux de féminisation dans les communes : 61 %
Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2015

→ Proportionnellement, les femmes sont plus nombreuses en catégorie A et B que les hommes

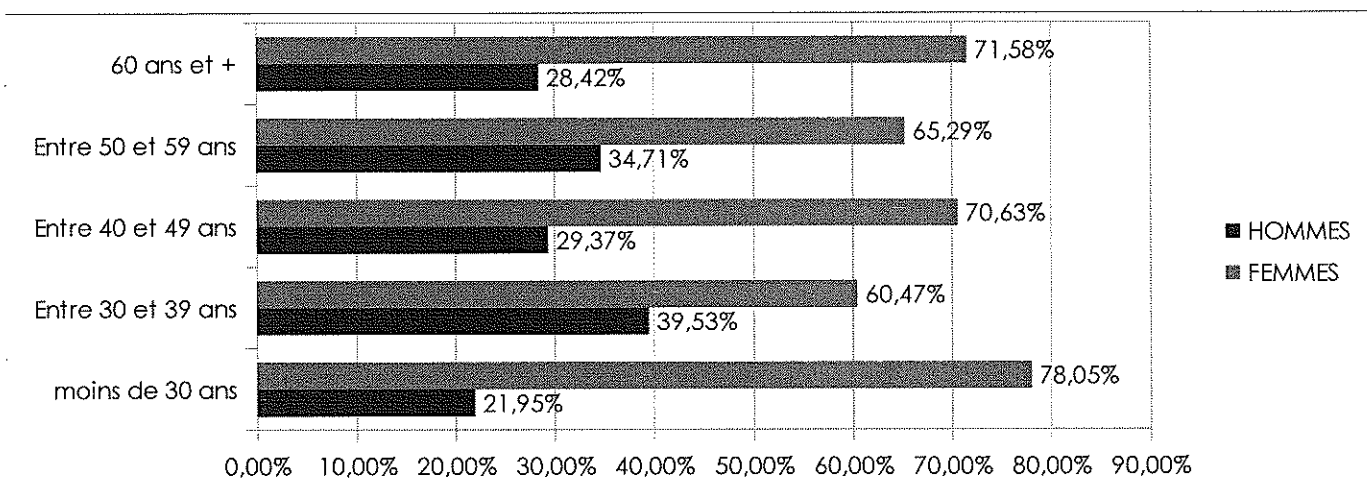


Au niveau national, dans la FPT:
cat A: 62 % de femmes / 38 % d'hommes
cat B: 63 % de femmes / 37 % d'hommes
cat C: 61 % de femmes / 39 % d'hommes
Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité professionnelle 2015

24,12 % des femmes relèvent des catégories A et B
15,78 % des hommes relèvent des catégories A et B
A contrario, 84,22 % des hommes relèvent de la catégorie C contre 75,88 % des femmes

→ Les pyramides des âges

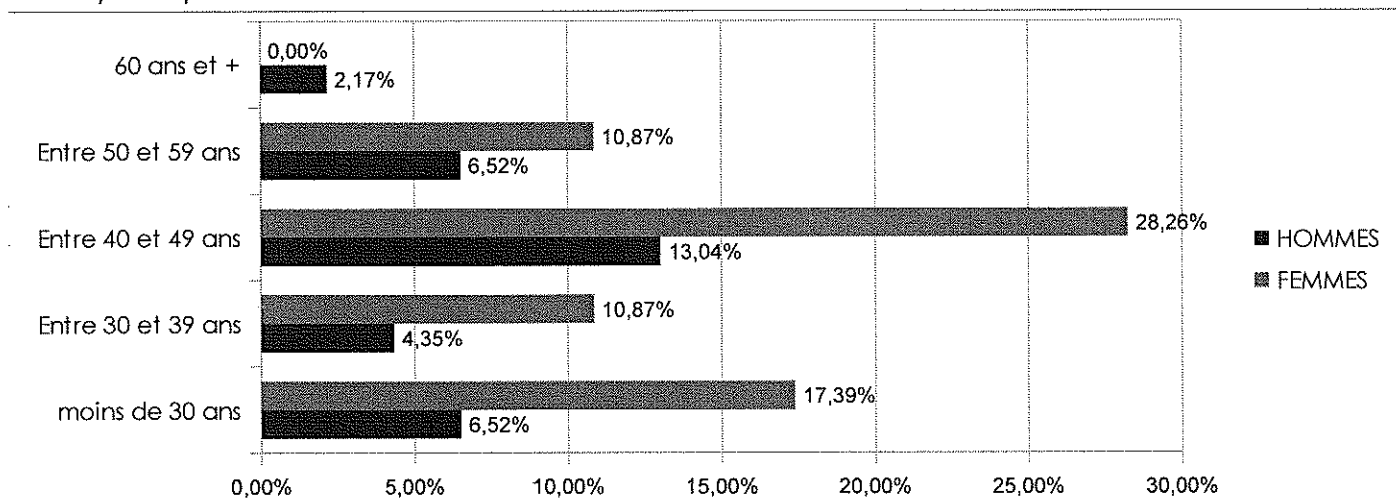
La répartition des hommes et des femmes **titulaires** par tranche d'âge fait apparaître une différence significative pour les moins de 30 ans. Les femmes âgées de moins de 30 ans sont plus nombreuses que les hommes.



Les hommes **contractuels sur emploi permanent** sont proportionnellement plus âgés que les femmes

66,66% des hommes ont plus de 40 ans contre 58,06 % pour les femmes

Les hommes contractuels sont âgés en moyenne de 38 ans 10 mois lors de leur recrutement contre 36 ans en moyenne pour les femmes



→ L'âge moyen

	Age moyen ville
Titulaires Femmes	47 ans 6 mois
Titulaires Hommes	47 ans 4 mois
Non titulaires Femmes	39 ans 1 mois
Non titulaires Hommes	42 ans

Au niveau national, dans la FPT:

Age moyen : Femmes: 45,1 ans
Hommes: 44,8 ans

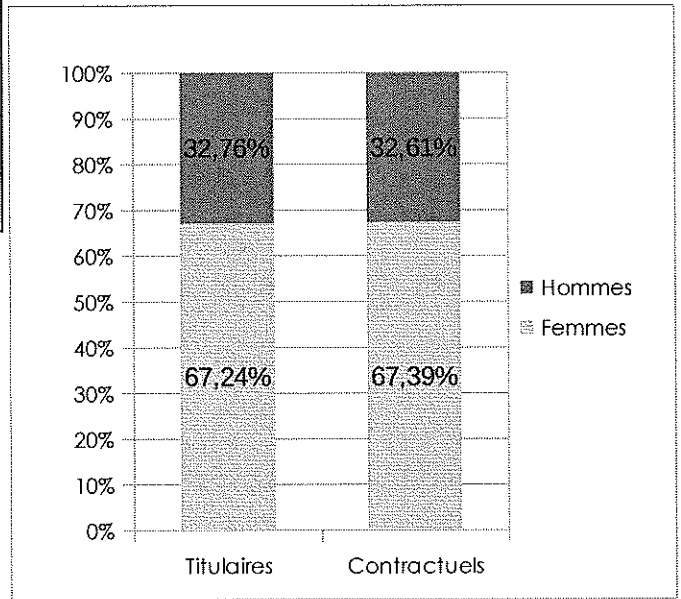
Source: DGAFP, rapport annuel sur l'égalité professionnelle.
2015

L'âge moyen du personnel municipal est supérieur à la moyenne nationale quel que soit le sexe (47 ans 1 mois).

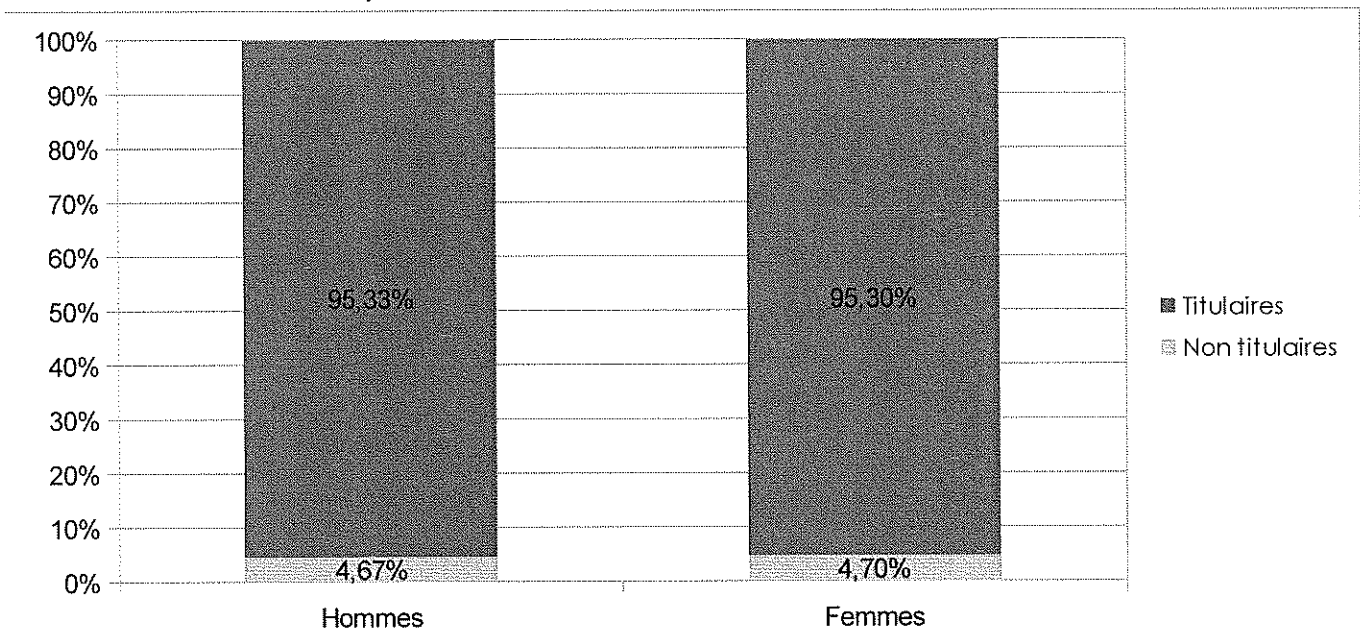
➔ **Part des titulaires et des contractuels sur emploi permanent**

	Femmes	Hommes	Total
Titulaires	628	306	934
Contractuels	31	15	46
Total	659	321	980

Au niveau national, dans la FPT:
 Titulaires : 59 % de femmes / 41 % d'hommes
 Contractuels : 68 % de femmes / 32 % d'hommes
 Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité professionnelle 2015



➔ **Part des femmes dans l'effectif des contractuels : 4,70 % des femmes sont contractuelles contre 4,67% des hommes**



Les femmes contractuelles sont plus nombreuses que les hommes contractuels. Cette différence est liée aux types de métiers occupés par les agents féminins contractuels (assistantes maternelles notamment)

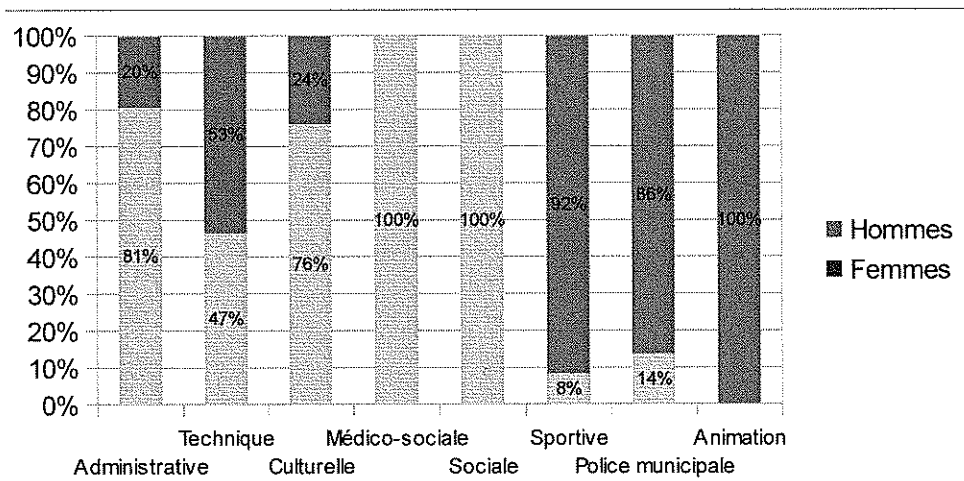
Mixité dans les filières et cadres d'emplois

→ Un taux de féminisation variable selon les filières

La filière technique représente 63,37 % de l'effectif permanent

Elle reste prédominante depuis plusieurs années par rapport aux filières administrative, sociale et culturelle

FILIERE	NOMBRE d'AGENTS (titulaires et contractuels)				
	Hommes	%	Femmes	%	
Administrative	39	19,50%	161	80,50%	200
Technique	332	53,46%	289	46,54%	621
Culturelle	5	23,81%	16	76,19%	21
Médico-sociale	0	0,00%	63	100,00%	63
Sociale	0	0,00%	35	100,00%	35
Sportive	11	91,67%	1	8,33%	12
Police municipale	19	86,36%	3	13,64%	22
Animation	6	100,00%	0	0,00%	6
	412		568		980



Au niveau national, dans la FPT, représentation par filière :

A noter que les agents de la filière technique ne sont pas uniquement affectés dans les services techniques. Ils exercent aussi leurs fonctions dans le secteur de la petite enfance, de l'éducation, des sports.

Administrative: 82 % F/ 18 % H
 Technique: 41% F / 59 % H
 Culturelle : 63 % F/ 37 % H
 Médico-sociale : 96 % F/ 4 % H
 Sociale : 96 % F/ 4 % H
 Sportive : 28% F/ 72 % H
 Police : 22 % F/ 78 % H
 Animation : 72 % F/ 28 % H

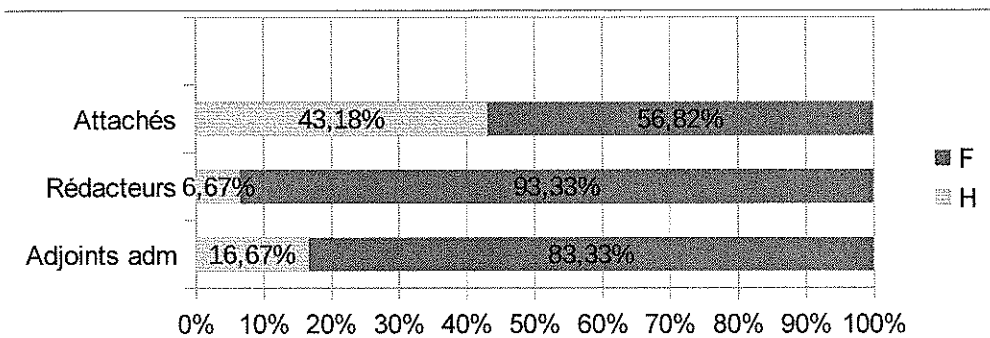
Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2014

Pour la ville d'Angoulême, les taux de féminisation sont inférieurs aux taux nationaux pour les filières sportive, police municipale et animation. En revanche, ils sont supérieurs pour les filières technique et culturelle

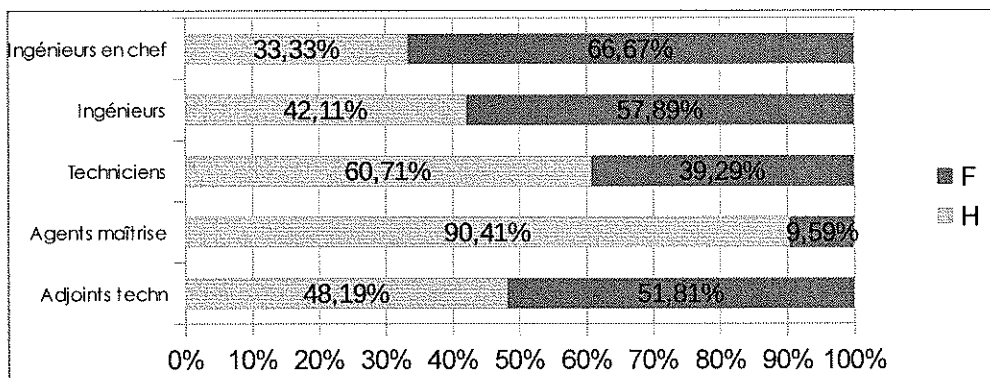
➔ Zoom sur les filières administrative et technique

La répartition des femmes et des hommes par cadre d'emplois permet de constater des taux de féminisation variables selon la catégorie hiérarchique.

FILIERE ADMINISTRATIVE



FILIERE TECHNIQUE

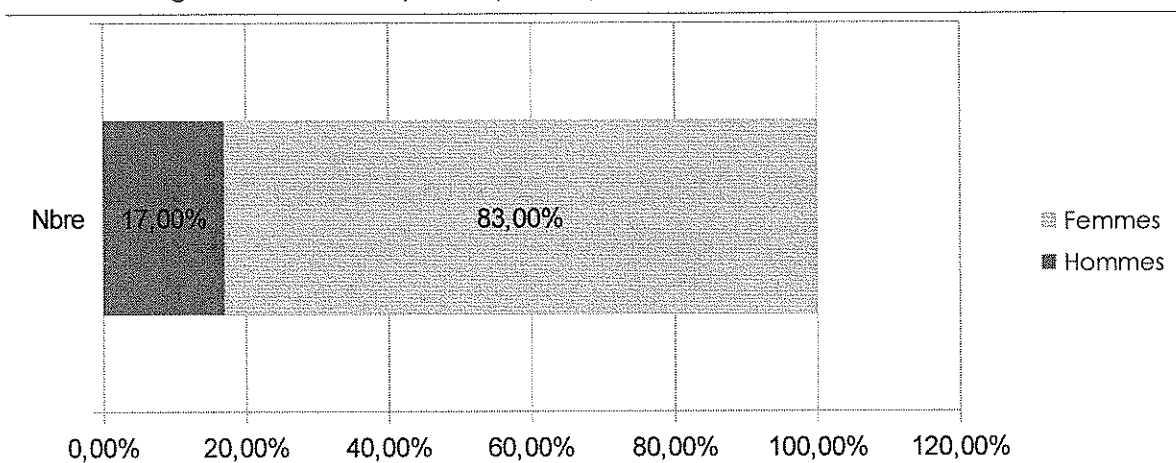


Recrutement

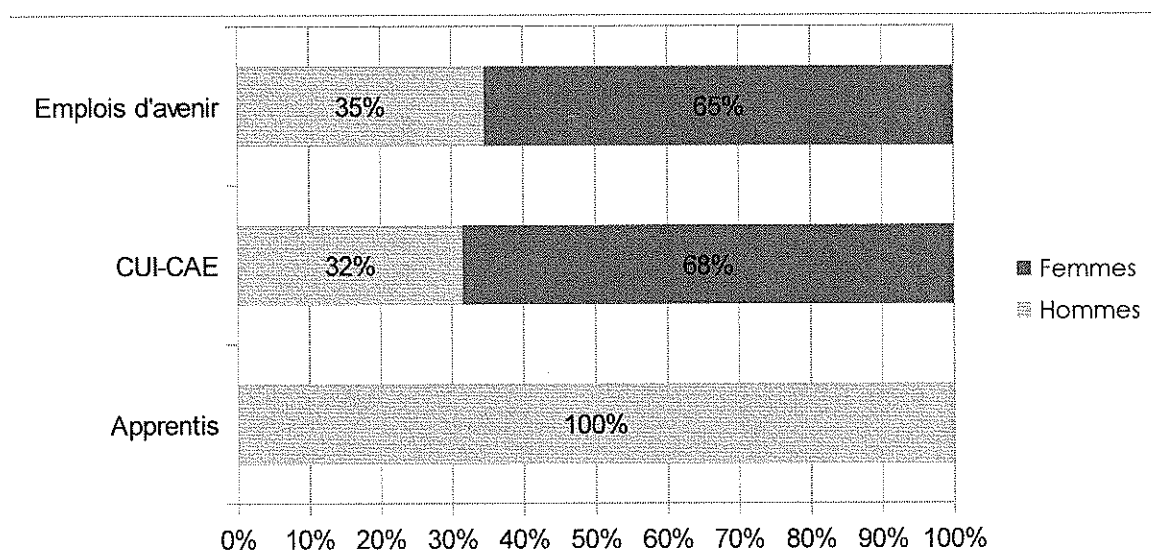
Personnel temporaire recruté par le Centre de Gestion

En 2018, 47,94 agents en équivalent temps complet ont été recrutés pour remplacer du personnel permanent.

83 % des agents recrutés sont des femmes contre 17 % d'hommes. Cette importante disparité s'explique par le fait que les remplacements sont essentiellement effectués dans les crèches et les écoles, secteurs où le personnel est majoritairement féminin. Les contrats des emplois aidés dans les écoles ont également été remplacés par du personnel Centre de Gestion

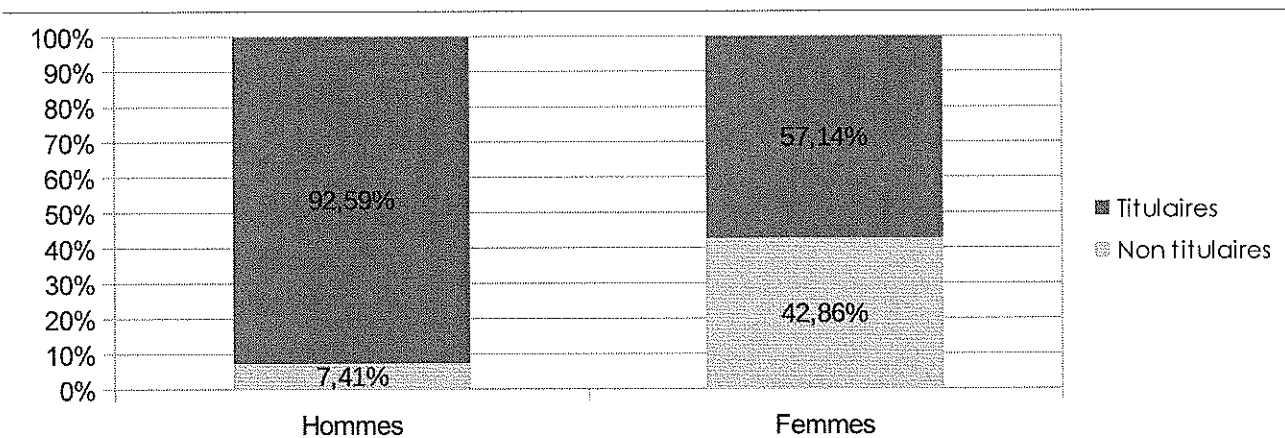


➔ Répartition par sexe des agents sur emplois aidés (emplois d'avenir et CUI-CAE)



La proportion de femmes bénéficiant d'un emploi aidé est supérieure à celle des hommes. On relève une importante disparité pour les contrats d'apprentissage qui ne concernent que des hommes. A noter que la ville compte 9 apprentis.

➔ **Les hommes plus recrutés en tant que contractuels que les femmes**

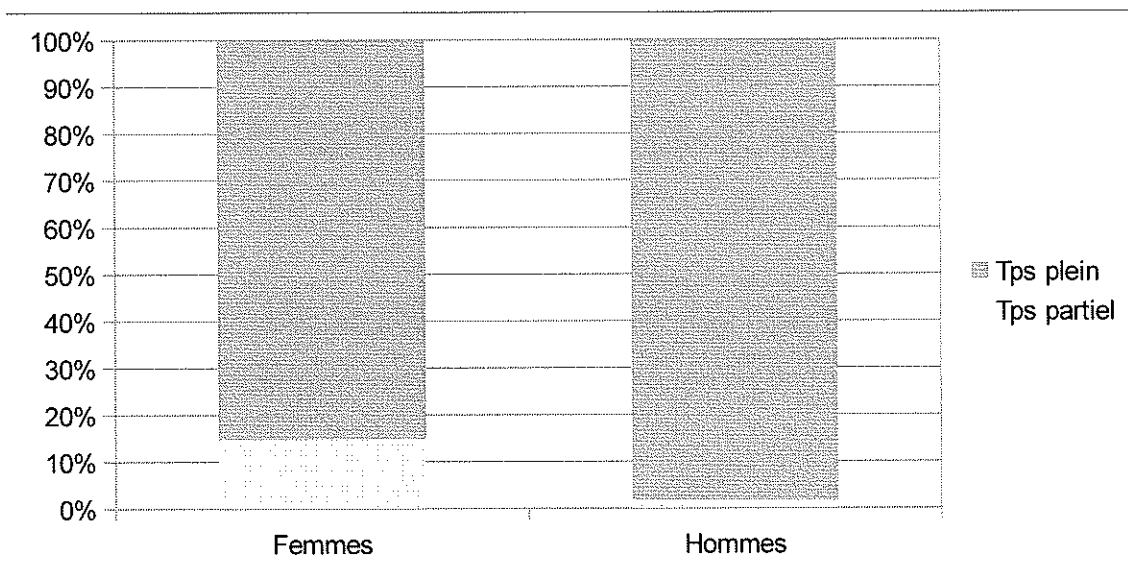


Précisions :

56,25 % des agents recrutés en 2017 sur emplois permanents sont des hommes, 43,75 % sont des femmes

Le temps de travail

1,72% des hommes sur emploi permanent bénéficie d'un temps partiel contre 14,80% des femmes.

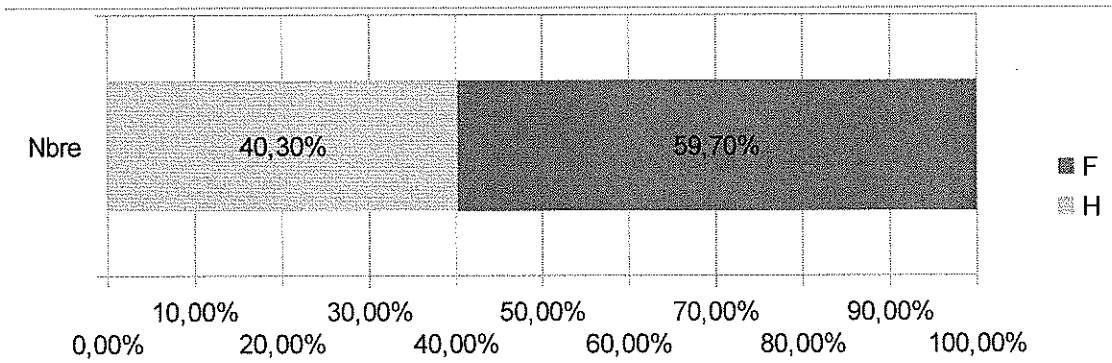


Au niveau national, dans la FPT:
29,9 % des femmes sont à temps partiel / 6,4 % des hommes
Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité professionnelle 2014

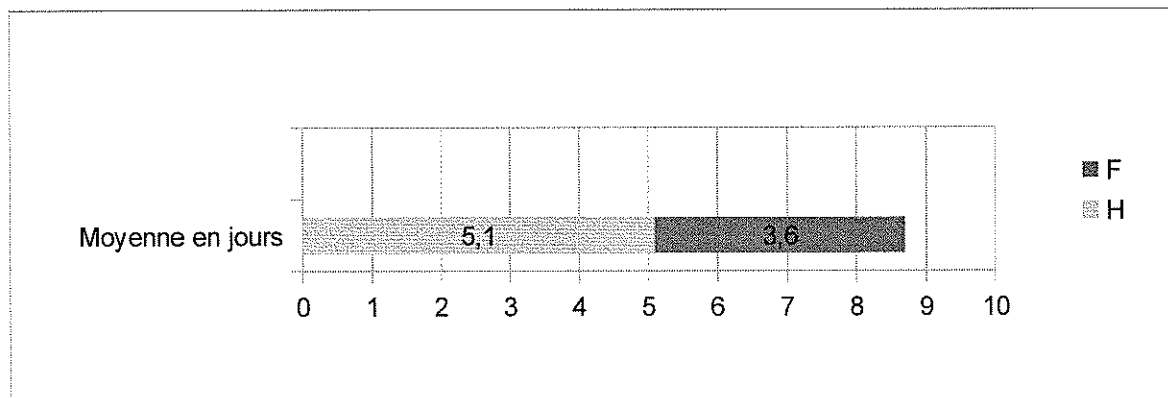
A noter que les femmes sont plus demandeuses de temps partiel que les hommes. Les scénarios RTT proposés par la collectivité (semaine de 4,5 jours et semaine haute/semaine basse) permettent de mieux concilier la vie professionnelle et la vie privée.

La formation

Proportionnellement, les femmes partent plus en formation que les hommes.



Néanmoins, le nombre moyen de jours de formation suivis par les hommes est supérieur à celui des femmes.



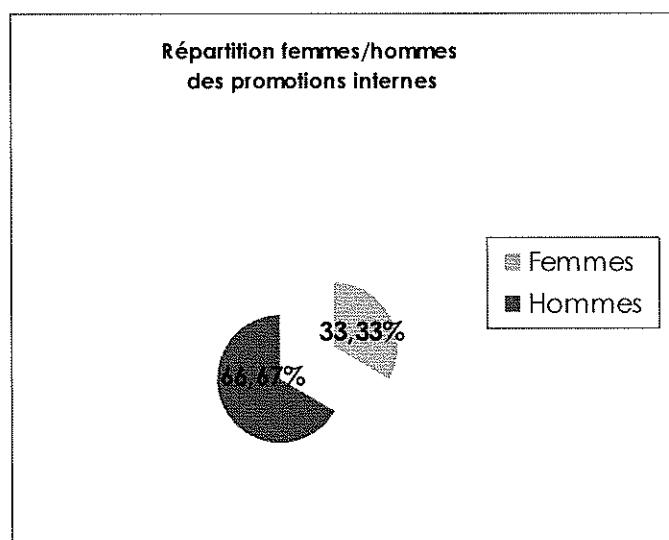
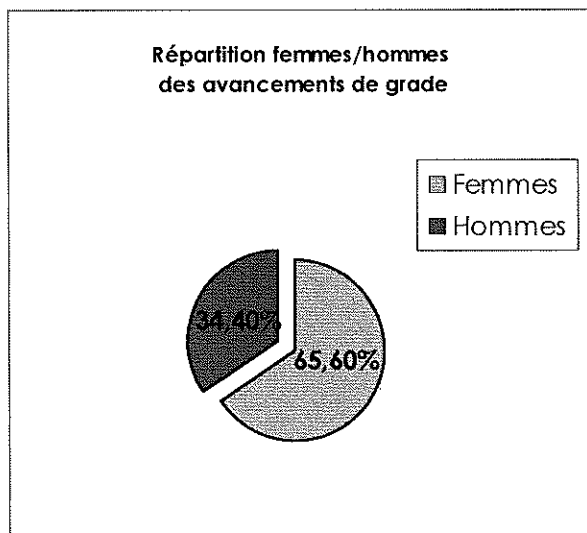
Promotion professionnelle

Avancements de grade

Catégorie	nbre d'avancements Femmes	nbre d'avancements Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
A	5	0	5	100,00%	0,00%
B	3	0	3	100,00%	0,00%
C	74	43	117	63,25%	36,75%
Total	82	43	125	65,60%	34,40%

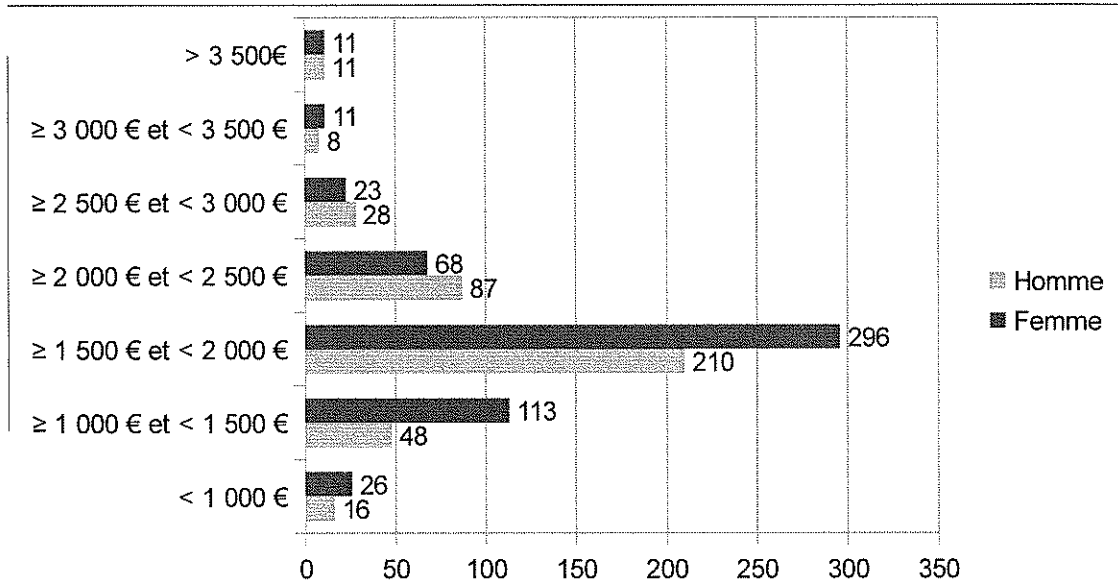
Promotions internes

Catégorie	nbre d'avancements Femmes	nbre d'avancements Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
A	0	0	0	0,00%	0,00%
B	1	0	1	100,00%	0,00%
C	0	2	2	0,00%	100,00%
Total	1	2	3	33,33%	66,67%



Rémunération

79,38 % des femmes ont une rémunération nette imposable inférieure à 2 000 € contre 67,16 % des hommes.



Dans la fonction publique, la rémunération comprend, après service fait, le traitement indiciaire, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités instituées par un texte législatif et réglementaire et adoptées par la collectivité (régime indemnitaire, indemnités diverses, NBI...).

Le traitement indiciaire d'un agent varie selon la filière, la catégorie hiérarchique, le grade, l'échelon et évolue notamment en fonction de l'ancienneté.

Dans la collectivité, la rémunération nette moyenne des femmes s'élève à 1 772 € contre 1 887 € pour les hommes, soit une différence de 115 €. Les hommes gagnent 6,49 % de plus que les femmes

Au niveau national, dans la FPT:

Rémunérations moyennes mensuelles

Femmes : 1 813 € / Hommes : 1 998 €

soit une différence de 185 € (les hommes gagnent 10,20 % de plus que les femmes)

Source : DGAFP 2015